



# Bulletin d'adhésion KRIDEF Saison 2015/2016

A compléter le plus lisiblement possible et à retourner à la secrétaire :

*Gwenn LAFOLIE – 19 ave du Pdt S. Allende – Bât. A Porte 153 – 93000 BOBIGNY*

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Tel. : ..... Date de Naissance : .....

Email (lisiblement svp) : .....

Pseudo sur le forum KOP ROUGE : .....

*Je suis mineur (autorisation parentale obligatoire à l'adhésion)*

*Je déclare avoir pris connaissance du règlement et des statuts de l'association  
au verso et souhaite adhérer au KRIDEF pour la saison 2015/2016.*

Je joins à ce bulletin le chèque de 6€ correspondant  
au montant de la cotisation.



Accès Forum :

<http://koprouge.forumactif.info/c4-kridef>

## Règlement intérieur du KRIDEF

### **Préambule :**

Le KRIDEF est une association loi 1901, que le bureau s'attache à gérer et développer dans la mesure de ses moyens. Le membre KRIDEF s'engage à respecter les décisions prises par ce dernier et notamment ce règlement validé en Assemblée Générale.

### **Art 1 : éthique**

Depuis sa création, le KRIDEF s'est construit une notoriété et une image de supporters engagés dans le respect d'autrui (supporters adverses, personnel de sécurité domicile et extérieur, dirigeants et autres supporters d'En Avant). Le membre KRIDEF s'engage à tenir et développer cette image, aussi bien lors d'un déplacement organisé par l'association, que lors de déplacement en indépendant. Il s'engage à ne pas répondre aux provocations et refuse toute forme de violence physique et verbale. L'utilisation d'articles pyrotechniques est interdite dans l'enceinte des stades et engage la responsabilité du membre qui en fait usage. Les responsables du KRIDEF ne pourront être tenus responsables auprès des autorités judiciaires, du comportement abusif d'un de ses membres.

### **Art 2 : idéologie**

Le membre KRIDEF s'interdit toute prise de position présentant un caractère politique ou religieux, par quelques moyens que se soit, lorsqu'il représente le KRIDEF.

### **Art 3 : communication extérieure**

Le membre KRIDEF s'engage à ne pas colporter de bruits fantaisistes qui pourraient nuire au groupe. Il s'engage à être, à tout moment, son ambassadeur tant en France qu'à l'étranger.

Lorsqu'il s'exprime à l'extérieur du groupe (plus particulièrement sur Internet), le membre KRIDEF s'engage :

- à ne pas divulguer toute information interne relative à l'organisation des déplacements, aux projets en prévision, etc.
- à ne pas s'approprier le travail du groupe au-delà de l'investissement qu'il aura consenti.
- à ne pas parler au nom du groupe, mais seulement en son nom (ses propos n'engagent que lui et il en sera tenu seul responsable).

### **Art 4 : mineurs**

Les mineurs sont autorisés à participer à l'ensemble des activités organisées par le KRIDEF, sous réserve qu'un de leurs parents en ait donné son autorisation lors de l'adhésion. Dans tous les cas, tout enfant de moins de 14 ans devra être accompagné d'un adulte.

Les mineurs ne sont pas autorisés à consommer de l'alcool lors des déplacements.

Les responsables du KRIDEF ne pourront en aucun cas être tenus responsables du comportement abusif d'un membre mineur.

### **Art 5 : implication**

Le membre KRIDEF aide l'association par sa participation bénévole selon ses moyens : ventes de gadgets, création de bâches, de drapeaux et banderoles, rédaction de comptes rendus, prise de photos...

### **Art 6 : adhésion**

L'inscription au KRIDEF est soumise au retour du bulletin d'adhésion (avec autorisation parentale pour les mineurs), au règlement d'une cotisation annuelle et à l'approbation du présent règlement dûment daté et signé.

### **Art 7 : cotisation**

La cotisation permet d'être informé par mail de l'actualité du KRIDEF, de pouvoir accéder au forum cartés KRIDEF (<http://koprouge.forumactif.info/c4-kridef>) et donne droit à une carte de membre, offrant une réduction et une priorité sur les déplacements ainsi qu'un tarif préférentiel sur certains articles. Celle-ci est fixée à 6 Euros.

**Tout membre qui ne respectera pas l'un des articles 1 à 3 cités précédemment pourra se voir averti, suspendu voir exclu du groupe selon la gravité de la faute commise.**

Nom

Prénom

Date/Signature